



Conseil économique et social

Provisoire

4 septembre 2007

Français

Original : anglais

Session de fond de 1998

Débat général

Compte rendu analytique provisoire de la 42^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Somavia..... (Chili)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

e) Proclamation d'une Année internationale de la montagne (*suite*)

f) Année internationale de la culture de la paix, 2000 (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

Questions économiques et environnementales (*suite*)

a) Développement durable (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-41993 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)
(E/1998/L.25)

e) Proclamation d'une Année internationale de la montagne (suite) (E/1998/L.21)

f) Année internationale de la culture de la paix, 2000 (suite) (E/1998/L.14)

1. **M. Chowdhury** (Bangladesh) présente le projet de résolution E/1998/L.25 intitulé « Année internationale du microcrédit (2005) » et annonce que la Chine, la Colombie, l'Érythrée, le Maroc, le Nicaragua, la République dominicaine et Vanuatu se sont portés coauteurs. Étant donné que 2005 est la dernière année de la campagne annoncée lors du Sommet sur le microcrédit, la célébration de l'Année internationale aidera à susciter un intérêt et un appui pour le concept de microcrédit en tant qu'instrument au service de l'atténuation de la pauvreté à travers le monde. L'intervenant espère que le texte sera adopté par consensus.

2. **M^{me} Eshmambetova** (Kirghizistan) présente le projet de résolution E/1998/L.21 intitulé « Proclamation d'une Année internationale de la montagne ». Le moment choisi pour l'année internationale de la montagne proposée – 2002 – est conforme aux directives du Conseil et coïncidera avec l'examen décennal de la Conférence de Rio et l'examen des ressources en terre, y compris des ressources des montagnes, auquel doit procéder la Commission du développement durable à sa huitième session. La Nouvelle-Zélande et le Portugal se sont portés coauteurs.

3. **M. Chowdhury** (Bangladesh) présente le projet de résolution E/1998/L.14 intitulé « Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) » et dit que la liste des auteurs supplémentaires sera présentée dans le texte révisé à paraître incessamment. Le projet de résolution a pour objet de faire fond sur la résolution 52/15 de l'Assemblée générale et la résolution 1997/47 du Conseil économique et social en continuant de promouvoir le concept de la culture de la paix à travers la célébration d'une décennie. Des consultations officielles seront organisées sur le projet de résolution

et l'intervenant espère que le texte définitif pourra être adopté par consensus.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (suite) (E/1998/L.26)

4. **M. Ammarin** (Jordanie) présente le projet de résolution E/1998/L.26 intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé » et annonce que la Malaisie s'est portée coauteur. Le texte est pour l'essentiel identique à celui qui a été adopté lors de la session précédente et, compte tenu de la dégradation de la situation au Moyen-Orient, l'intervenant espère que le projet de résolution pourra être adopté en bénéficiant de l'appui le plus large possible.

Questions économiques et environnementales (suite)

a) Développement durable (suite) (E/1998/L.27)

5. **M. Suryo-Di-Puro** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution E/1998/L.27 intitulé « Rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa trente-deuxième session ». Le projet de résolution invite à reporter à 2000 la prise d'une décision sur le statut de Vanuatu en raison des doutes existant quant à la qualité des données statistiques utilisées et de la déclaration du Comité lui-même selon laquelle il s'impose d'affiner les critères de retrait de la liste des pays les moins avancés et d'élaborer un indice de vulnérabilité. Le Groupe est prêt à accueillir toutes les suggestions que les parties intéressées, quelles qu'elle soient, pourront lui faire.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (E/1998/19, 56, 64 et 73)

6. **M. Khan** (Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (E/1998/19), dit qu'il porte sur

tout un éventail d'activités entreprises en 1995 dans le cadre de l'initiative du Conseil de donner suite aux grandes conférences. La plupart des recommandations formulées dans le rapport ont déjà été prises en compte et le Conseil pourra de son côté tirer certaines conclusions.

7. En 1995, un certain nombre de thèmes intersectoriels ont été recensés et, au cours de chaque année qui a suivi, le Conseil a examiné de façon détaillée l'un de ces thèmes. Il s'est également employé à mettre en œuvre des mécanismes interorganisations, en examinant les résultats au niveau de chaque pays. Il est temps de procéder à un examen de fond des thèmes intersectoriels et des mécanismes interinstitutions existants, peut-être dans le cadre de l'examen général des activités de l'ensemble du système qui doit être réalisé en 2000.

8. L'intégration d'une perspective antisexiste est l'un des principaux thèmes intersectoriels et, comme l'indique le rapport publié sous la cote E/1998/64, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Des efforts supplémentaires devront être déployés pour la concrétisation de ce thème en vue de l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing auquel il sera procédé en 2000. Par ailleurs, des progrès considérables ont été accomplis dans l'application des conclusions concertées sur les ressources en eau douce, comme l'indique le document E/1998/56.

9. **M. Effendi** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les années 90 représentent une réponse multilatérale à l'imprévisibilité de la mondialisation. La principale contribution du Conseil a été l'examen des thèmes intersectoriels issus des grandes conférences. L'élimination de la pauvreté est un autre objectif majeur des efforts qu'il déploie en matière de suivi intégré et coordonné. Il importe toutefois que le Conseil tienne la balance égale entre la spécificité des textes issus des conférences et la nécessité d'examiner les questions intersectorielles.

10. C'est aux niveaux intergouvernemental, régional et national que le Conseil doit s'acquitter de sa fonction de coordination et de gestion. Les commissions techniques possèdent une expertise dans leurs domaines de compétence respectifs, mais le Conseil est le mieux placé pour superviser l'application

des résultats des conférences et la détermination des questions intersectorielles à l'échelle du système. En ce qui concerne le suivi régional, il s'agirait de délimiter avec précision les fonctions des commissions régionales et celles des commissions techniques pour ce qui est de réaliser les activités opérationnelles. Il s'impose également d'améliorer la communication avec le Conseil. Celui-ci devrait fournir aux fonds et programmes des directives tendant à ce que leurs activités d'aide aux gouvernements prennent également le suivi en considération.

11. En matière de coordination interorganisations aux niveaux régional et national, le Conseil devrait continuer de promouvoir les échanges réguliers entre les comités interorganisations. Les équipes spéciales du Comité administratif de coordination (CAC) ayant concrétisé les objectifs des conférences sur le terrain, il importe à présent de faire passer à l'action le mécanisme du CAC chargé du suivi.

12. Au niveau des pays, les gouvernements ont la responsabilité principale du suivi des résultats des conférences. Toutefois, le système des Nations Unies peut également les aider à s'atteler à cette immense entreprise. Le coordonnateur résident devrait favoriser un dialogue authentique entre le gouvernement, la société civile et la communauté des donateurs. Le coordonnateur résident joue un rôle indispensable d'intégration des activités de suivi du système des Nations Unies, mais les pays en développement doivent également être au fait des meilleures pratiques de pays auxquels ne s'applique pas le système des coordonnateurs résidents.

13. Par ailleurs, le suivi des résultats des conférences requiert des ressources financières supplémentaires. L'intervenant partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'aide publique au développement (APD), qui continue de diminuer, devrait être la principale source de financement extérieur pour les pays en développement. Le Conseil devrait continuer d'étudier le problème de la réduction des ressources et devrait établir un lien entre le financement et les objectifs des conférences internationales. Il a pris certaines mesures positives, mais il lui reste un long chemin à parcourir avant qu'il ne puisse donner la pleine mesure de ses capacités en matière de coordination et d'orientation à l'échelle du système des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social.

14. **M. Shen** Guofang (Chine) dit que le Conseil devrait renforcer sa coopération avec le CAC de façon que les actes de ce dernier répondent aux exigences des États Membres. Le Conseil devrait également renforcer sa coordination avec les fonds et programmes et avec les institutions spécialisées compétentes, y compris les institutions de Bretton Woods. Les directives du Conseil en matière d'activités opérationnelles au service du développement devraient être axées sur les résultats. À cet égard, l'intervenant approuve les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/1998/19).

15. La coordination des organismes des Nations Unies au niveau de chaque pays est un élément important du suivi des conférences : elle devrait être renforcée. Les activités de développement devraient prendre pleinement en considération la situation propre à chaque pays et devraient fournir un appui et une assistance, sous la direction de chaque gouvernement concerné, aux fins de la concrétisation des objectifs des conférences. Il est important de disposer d'indicateurs appropriés pour l'évaluation des progrès, mais toute étude ou réflexion sur la question menée par le système des Nations Unies doit solliciter les vues de tous les États Membres, compte tenu de la situation propre à chaque pays et de son niveau de développement. L'étude sur les indicateurs ne devrait pas s'intéresser uniquement aux actions à mener au niveau national en faisant l'impasse sur la coopération internationale. Enfin, les efforts de coordination ne peuvent aboutir que si des ressources suffisantes sont disponibles. Le renversement de la tendance à la baisse de la coopération internationale devrait être au cœur de l'action menée par le Conseil dans le domaine de l'application et du suivi coordonnés des conférences des Nations Unies.

16. **M. Manz** (Observateur de l'Autriche), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, dit que le système des Nations Unies ne pourra aider efficacement les gouvernements à exécuter le programme de développement intégré issu des conférences internationales que s'il prend des mesures cohérentes pour donner suite aux différents plans d'action. La structure innovante que le Conseil a donnée à la session qu'il a consacrée à cette question en mai 1998 a été utile, mais les réunions futures de ce

type devraient être plus interactives et faire appel à un plus petit nombre de participants dont les déclarations devraient être distribuées à l'avance.

17. Le suivi coordonné des conférences devrait être axé sur l'exécution et les résultats. Il convient d'élaborer un système commun d'indicateurs à utiliser pour suivre les progrès accomplis. L'élimination de la pauvreté étant l'objectif de développement fondamental de toutes les conférences, c'est l'ensemble du système qui devrait s'employer à réaliser l'objectif unique consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Pour garantir la coordination sur le terrain, le suivi des conférences devrait être pleinement intégré aux mécanismes de coordination existants, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système des coordonnateurs résidents, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) au Siège. Les résultats des travaux des équipes spéciales du CAC devraient être plus largement diffusés, en particulier sur le terrain, et toutes les entités des Nations Unies devraient y donner suite.

18. Le Conseil devrait fournir des directives plus efficaces à ses organes subsidiaires, lesquels devraient, de leur côté, lui apporter des contributions plus importantes. En particulier, le Conseil devrait suivre l'application de ses conclusions concertées sur l'élimination de la pauvreté et l'intégration d'une perspective antisexiste. Il devrait également tenir, au cas par cas, des réunions spéciales sur certains aspects du suivi des conférences; les questions de coordination concernant le thème des indicateurs serait un bon sujet à traiter dans le cadre de ces réunions.

19. L'intervenant appuie l'orientation générale des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des conclusions concertées concernant l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes (E/1998/64). Il salue les efforts déployés par le Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité des sexes et se félicite des progrès réalisés par certains organes intergouvernementaux. Toutefois, il importe de renforcer la capacité d'appliquer une analyse du point de vue de la sexospécificité afin de jeter des bases solides pour la formulation de politiques favorables à l'égalité des sexes. Il importe de disposer de données, de méthodes et d'indicateurs appropriés pour suivre les progrès réalisés en matière d'intégration d'une

perspective antisexiste, et il convient d'améliorer les outils permettant de suivre les dépenses consacrées aux activités en faveur de l'égalité des sexes. La formation à l'égalité des sexes, les responsables à plein temps de la coordination pour l'égalité des sexes et le soutien clairement affirmé des cadres supérieurs sont des impératifs institutionnels indispensables.

20. S'agissant de la mise en œuvre des conclusions concertées du Conseil concernant la question de l'eau douce (E/1998/56), l'intervenant espère que le Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau parviendra à promouvoir une amélioration de l'harmonisation et de la rationalisation des programmes. L'intervenant se félicite de ce que le Sous-Comité accorde davantage d'attention à l'importante question de la collecte et de la diffusion des données aux niveaux national et international.

21. **M^{me} King** (États-Unis d'Amérique) rappelle que la quasi-totalité des intervenants à la session de mai 1998 du Conseil ont souligné la nécessité de disposer de meilleurs indicateurs. Il s'ensuit que des informations sur les activités menées dans différentes instances et sur les lacunes et les chevauchements d'activités devraient être fournies lors d'une autre session officielle du Conseil, laquelle devrait se tenir l'année suivante.

22. Le Gouvernement des États-Unis sait gré à l'Organisation des efforts qu'elle fait pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous ses programmes et politiques et salue le rôle de catalyseur joué à cet égard par le Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité des sexes. Le Conseil doit continuer de s'intéresser de près à l'intégration d'une perspective antisexiste car il s'agit d'une question de coordination essentielle et d'une initiative relativement nouvelle qui doit être renforcée et parce que les progrès réalisés dans ce domaine aideront les organismes des Nations Unies à apporter des contributions de fond à l'examen quinquennal de l'application du Programme d'action de Beijing. L'intervenante ne souscrit pas à l'opinion selon laquelle l'accent mis par l'Organisation sur les domaines d'action essentiels de ce Programme se ressent de l'importance qu'elle accorde à l'intégration d'une perspective antisexiste, car cette dernière n'est pas une fin en soi, mais une stratégie permettant de réaliser l'égalité des sexes.

23. L'intervenante sait gré au Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau d'appliquer les conclusions concertées du Conseil 1997/3, mais relève qu'un rapport du Secrétaire général présenté à la session de 1998 de la Commission du développement durable (E/CN.17/1998/3) a suscité certaines préoccupations quant à la coordination des activités des Nations Unies. Elle invite toutes les entités concernées à redoubler d'efforts pour appliquer les conclusions concertées du Conseil et la décision de la Commission sur les approches stratégiques de la gestion de l'eau douce.

24. **M. Chandavarkar** (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) rappelle que, lors de la session de mai 1998 du Conseil, le représentant du PNUD a mentionné cinq prescriptions principales en matière de suivi des conférences : une approche véritablement horizontale et intersectorielle; des ressources nationales et internationales prévisibles et suffisantes; l'existence de données et d'indicateurs adéquats pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences; la participation de la société civile aux niveaux tant national qu'international, et l'intégration d'une perspective antisexiste dans l'ensemble du processus de suivi. Le PNUD s'emploiera à relever ces défis, en particulier au niveau des pays, en coopérant avec les gouvernements à la mise en œuvre des textes issus des conférences compte tenu des priorités et des politiques nationales.

25. La résolution du Conseil concernant le point de l'ordre du jour à l'examen offrira au PNUD et aux autres membres du GNUD un point de référence important et pourra donner des indications pour renforcer la coopération entre le dispositif interorganisations et le dispositif intergouvernemental dans le domaine du suivi des conférences. Lors de la phase suivante de ce processus, qui doit être axée sur les pays, les processus des notes de stratégie de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement garantiront la cohérence et l'unité d'action des activités réalisées par le système des Nations Unies au niveau des pays. En sa qualité de financier et de gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, le PNUD collabore avec ses partenaires du système des Nations Unies en vue d'appuyer le suivi des conférences au niveau des pays par l'intermédiaire des groupes thématiques et de ses propres activités au service de l'élimination de la pauvreté et du développement humain durable.

26. **M. Vaher** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dit que le Conseil s'occupe de la question du suivi des conférences internationales depuis 1990, mais que les activités récentes du CAC et la mise en place récente du GNUD et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont complètement modifié la façon dont l'Organisation envisage ce suivi. À l'heure actuelle, le suivi des conférences est considéré comme un processus axé sur les pays qui devrait impliquer un large éventail d'acteurs, parmi lesquels les différents échelons de l'administration publique, les communautés locales, la société civile et les organismes donateurs. Il importe d'adapter les directives et objectifs mondiaux à la situation de chaque pays.

27. La nouvelle approche consistant à articuler le suivi sur des thèmes intersectoriels tels que la santé, les droits de l'homme, les enfants et les femmes a renforcé l'accent mis à l'échelle du système sur les questions principales et mis en exergue les synergies et les liens d'interdépendance entre elles. Grâce à l'intégration horizontale du suivi dans l'ensemble du système, l'Organisation des Nations Unies peut utiliser au mieux les groupes thématiques, les cadres de programmation commune et un large éventail d'organisations partenaires. Le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, permet de prendre à l'échelle du système des mesures pour relever les défis mondiaux. Le Plan-cadre, qui tient compte des priorités nationales, devient l'élément principal de la coordination des activités que mène l'ONU au niveau de chaque pays, car il englobe les droits de l'enfant, la famille, la nutrition et la santé, l'éducation, la protection spéciale et l'égalité des sexes dans un ensemble commun d'indicateurs. Les rapports annuels du système des coordonnateurs résidents fourniront une base utile pour garantir la cohérence des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences. Enfin, l'initiative 20/20 aidera à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action.

28. **M. Weibgen** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dit que la FAO attache beaucoup d'importance au rôle du Conseil en matière de coordination des activités menées dans les domaines de la population, des ressources nationales, de la sécurité alimentaire, de la santé et de la pauvreté. Le Réseau du CAC sur le développement

rural et la sécurité alimentaire, géré conjointement par la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en collaboration étroite avec le Programme alimentaire mondial (PAM), a été créé en avril 1997 pour assurer un suivi interorganisations coordonné du Sommet alimentaire mondial. Ce Réseau est un moyen souple et interactif de mobiliser connaissances et ressources à l'appui d'activités à mener dans les pays, d'étoffer les synergies, de promouvoir les activités communes, d'éviter les doubles emplois et d'impliquer tous les partenaires compétents dans le processus. Le Conseil devrait encourager la mobilisation des ressources permettant à la FAO et à d'autres organisations de participer à la réalisation d'activités conjointes au titre desquelles elles ne disposent pas de crédits budgétaires.

29. Le Conseil devrait intensifier son dialogue avec les institutions spécialisées, qui sont représentées en son sein. La FAO participe déjà activement aux travaux du Conseil par ses contributions importantes aux rapports pertinents et son association étroite aux débats consacrés par le CAC et le Conseil à un large éventail de sujets. On pourrait améliorer cette participation en mettant en place des arrangements plus souples concernant les réunions officieuses, afin de permettre aux chefs de secrétariat des organisations dont le siège n'est pas à New York de coopérer avec le Conseil, et en prenant des initiatives visant à associer les organisations dans une optique plus prévoyante aux réunions officieuses du Conseil sur des propositions en rapport direct avec leurs préoccupations.

30. **M. Aardal** (Observateur de la Norvège) dit que le thème principal de toutes les conférences mondiales a été la nécessité de faire reculer la pauvreté. Il faudrait intégrer les questions intersectorielles que sont notamment l'égalité des sexes, les droits de l'homme, l'environnement, la population et les enfants aux activités de réduction de la pauvreté. Il incombe plus particulièrement aux pays développés de fournir les ressources nécessaires au suivi des conférences, conformément au principe 20/20.

31. L'intervenant souscrit aux recommandations du Secrétaire général selon lesquelles le CAC et ses organes subsidiaires devraient coordonner le suivi des conférences et la collaboration interorganisations sur les questions intersectorielles devrait se poursuivre dans le cadre d'une approche de réseau. Il espère que les réunions annuelles que doit convoquer le Vice-Secrétaire général aideront à remédier à l'apparent

manque de coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies, y compris du suivi des conférences, au niveau régional. Tous les organismes des Nations Unies devraient prendre part à l'examen quinquennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans l'optique notamment de l'appui coordonné aux programmes nationaux. Le Conseil doit instaurer un dialogue plus systématique avec les principaux acteurs de la société civile; l'initiative prise par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à cet égard est digne d'éloge.

32. L'intégration d'une perspective antisexiste soulève des difficultés nouvelles dans le domaine des méthodes statistiques et des indicateurs. Il est nécessaire d'élaborer des outils de mesure des ressources allouées, mais il est tout aussi important de produire des évaluations qualitatives de la place que les programmes et projets des Nations Unies font aux intérêts des femmes et à l'intégration d'une perspective antisexiste. Enfin, l'intervenant soutient les travaux du Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau en ce qui concerne la rationalisation et la coordination des activités dans le domaine de la qualité de l'eau.

33. **M^{me} Sibal** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit qu'elle constate avec satisfaction que la contribution des institutions spécialisées à la session de mai 1998 du Conseil se retrouve dans le projet de résolution sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies à l'examen. Elle note que le paragraphe 11 du projet préconise un renforcement de la coopération entre le Conseil et les institutions spécialisées et invite ces dernières à participer plus activement et à un plus haut niveau à la session du Conseil. L'UNESCO espère participer au débat du Conseil sur ses méthodes de travail et présenter des propositions tenant compte de ses préoccupations.

34. L'UNESCO recommande d'utiliser la promotion d'une culture de la paix comme point de référence pour évaluer l'application des programmes d'action adoptés à l'issue des grandes conférences et espère que cette activité de promotion sera ajoutée à la liste des thèmes intersectoriels dont il est question dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination du suivi des grandes conférences internationales organisées dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/1995/86).

35. En ce qui concerne l'excellent rapport du Secrétaire général sur la question de l'eau douce (E/1998/56), l'intervenante dit que le Programme hydrologique international de l'UNESCO a procédé à une importante évaluation internationale des quantités d'eau disponibles pour le vingt et unième siècle, dont les résultats ont été utilisés comme valeurs de référence pour une étude établie par l'intermédiaire du dispositif du CAC. Par ailleurs, l'UNESCO a organisé une conférence internationale sur la question de savoir s'il existe une crise imminente de l'eau et collabore avec le Conseil mondial de l'eau et le Gouvernement néerlandais en vue de fournir des évaluations locales périodiques dans l'optique du cadre conceptuel prescrit pour l'eau, la vie et l'environnement par le premier Forum mondial de l'eau, tenu à Marrakech en 1997. Elle a également coopéré avec d'autres organismes des Nations Unies à la création du nouveau Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau.

36. **M. Tanasescu** (Roumanie) dit que les actions et le suivi coordonné menés au niveau national sont indispensables au succès de l'application des programmes adoptés à l'issue des conférences des Nations Unies et à l'efficacité de la coordination aux niveaux régional et mondial. Toutefois, il convient de remédier à certains déséquilibres; par exemple, on a accordé davantage d'attention à l'Action 21 qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ou à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne. De plus, la diversité des niveaux de capacité institutionnelle à l'échelon des pays a entraîné des déséquilibres dans certains domaines, et le caractère intersectoriel des programmes nationaux requiert parfois la mise en place d'une nouvelle culture de coopération entre les institutions gouvernementales. Il importe également de renforcer la participation des communautés locales et de la société civile. Dans le pays de l'intervenant, la coopération entre le gouvernement et le coordonnateur résident a permis de créer une commission nationale du développement durable, et l'intervenant espère que le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) jouera le même rôle de catalyseur dans le cadre de l'action engagée au niveau national pour créer un organe chargé de coordonner le Programme d'action adopté au Caire. La Roumanie a récemment mis en place un cadre institutionnel en vue de l'application des programmes d'action concernant les femmes et les

enfants et un cadre de l'aide au développement fournie par les Nations Unies.

37. Le suivi des progrès au niveau national requérant un ensemble adéquat d'indicateurs, une activité de collecte systématique des données et l'établissement de rapports et d'évaluations périodiques, l'intervenant fait bon accueil à la proposition concernant un système national de notification faite par la Division du développement durable et se demande si cette idée ne pourrait pas être étendue à d'autres divisions du Secrétariat. La délégation roumaine est favorable au principe de l'accès direct des autorités nationales aux bases de données du Secrétariat et espère que le Conseil suivra de plus près les activités futures de la Commission de statistique et que cette dernière contribuera à l'élaboration de nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

38. Les commissions techniques constituent un cadre idéal pour un dialogue entre experts, diplomates, organisations non gouvernementales (ONG), représentants de haut niveau des gouvernements, organisations internationales et communautés locales; elles devraient donc conserver la responsabilité principale en matière d'évaluation des grandes tendances dans le domaine du suivi des grandes conférences. Les conclusions concertées et les décisions négociées de ces commissions techniques devraient inspirer les nouvelles orientations données par le Conseil, lequel devrait assurer une coordination souple permettant à ces commissions de définir et d'examiner de nouvelles questions intersectorielles. Le débat annuel consacré au point 6 de l'ordre du jour devrait être axé sur les thèmes spécifiques retenus par le Conseil à sa session d'organisation. Il faudrait par ailleurs renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods.

39. **M. Martinez Aguilar** (Mexique) dit que les thèmes qui méritent un examen supplémentaire sont le rôle de coordination du Conseil; les commissions techniques, les fonds et les activités opérationnelles; la coordination au sein du système; le suivi aux niveaux national et régional, et l'évaluation. Le suivi des grandes conférences doit être mondial et porter de façon égale sur toutes les questions pertinentes.

40. Si le coordonnateur résident peut jouer un rôle utile en matière de coopération sur le terrain si le gouvernement l'en prie, c'est à l'État Membre, non au

coordonnateur résident, qu'il incombe d'évaluer le suivi des conférences internationales. Le Gouvernement mexicain souscrit aux efforts faits pour renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, dès lors qu'une place suffisante est faite aux contributions des experts et qu'il est suffisamment tenu compte de la situation particulière à chaque pays.

41. La session de mai 1998 a montré que le Conseil devait jouer un rôle de coordination et d'orientation concernant le suivi des conférences internationales pendant le processus de réforme en cours, s'agissant en particulier des questions intersectorielles et de l'élimination de la pauvreté; cependant, l'Assemblée générale doit conserver la responsabilité principale à cet égard. En utilisant son avantage comparatif dans le cadre de la concrétisation du consensus dégagé lors des conférences et sommets, le Conseil pourrait renforcer sa propre présence politique. La délégation mexicaine attend donc avec intérêt la convocation de futures sessions consacrées aux domaines revêtant un intérêt particulier et demande instamment que ces sessions se tiennent à New York.

42. **M. Dae-won Suh** (République de Corée) dit que la coordination au niveau des pays est d'une importance cruciale. Il importe d'utiliser au maximum le système des coordonnateurs résidents dans l'application des textes issus des conférences. Le suivi des conférences internationales devrait être intégré au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux notes de stratégie de pays. Les activités des équipes spéciales du CAC, qui fournissent des orientations utiles en matière de suivi des conférences, devraient faire l'objet d'une large diffusion et les programmes de pays devraient en tenir compte. L'intervenant souligne l'importance d'une plus grande transparence dans les activités du CAC, d'une amélioration de la coordination entre le CAC et le Conseil et d'un financement suffisant de la coordination interorganisations et des projets communs. Il importe également d'instaurer une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, les organisations et les banques de développement régionales et les donateurs bilatéraux, et d'associer plus activement la société civile et le secteur privé. Enfin, l'intervenant préconise une approche plus intégrée de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations de

développement, en particulier dans le domaine des indicateurs économiques et sociaux.

43. **M. Maksimichev** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attache une grande importance au suivi des grandes conférences et réunions au sommet et se félicite du rapport du Secrétaire général sur la question (E/1998/19). La session de mai 1998 du Conseil a été le premier essai réussi d'analyse complète du système des Nations Unies. Il conviendrait de promouvoir le dialogue entre le Conseil et le CAC en tant que moyen d'évaluer l'activité de l'organisation et d'assurer une préparation plus approfondie et respectant mieux les délais de la session de fond du Conseil.

44. Il est clair que, dans l'ensemble, le mécanisme d'application et de suivi fonctionne de façon satisfaisante. La résolution du Conseil sur la question doit faire en sorte que les efforts déployés pour améliorer les activités de terrain ne donnent pas lieu à des doubles emplois et doit tenir compte de ce qui a déjà été accompli s'agissant de la suite à donner à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Les décisions du Conseil devraient prendre acte des réalisations du CAC et de ses équipes spéciales, préconiser une amélioration de la coordination et l'instauration d'un dialogue transparent avec le CAC et souligner la nécessité d'une coordination pratique entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en particulier au niveau des pays. La délégation de la Fédération de Russie souscrit à la proposition tendant à élaborer des indicateurs détaillés sur les résultats des grandes conférences mondiales et est, en principe, disposée à appuyer la convocation d'une session de deux jours sur la question au printemps de 1999.

45. **M. Gerus** (Biélorus) dit qu'étant donné que les coordonnateurs résidents jouent un rôle crucial pour ce qui est d'optimiser l'utilisation des ressources nationales et de renforcer l'efficacité de l'aide internationale aux fins de l'application des textes issus des conférences internationales, ils devraient faciliter l'incorporation dans les stratégies nationales de développement de l'application des décisions des grandes conférences internationales, en tenant compte des caractéristiques de chaque pays. Aussi le Biélorus recommande-t-il de renforcer le système des coordonnateurs résidents et un changement d'orientation consistant à mettre l'accent sur les activités de programme au niveau national. La coordination de ces activités sur le terrain devrait être

l'une des priorités des conseils d'administration des fonds et programmes du système des Nations Unies.

46. Il y a lieu d'améliorer sensiblement le mécanisme de coopération entre le Conseil, d'une part, et les commissions techniques et les conseils d'administration des fonds et programmes, d'autre part. Le temps disponible étant limité, le Conseil ne peut formuler des recommandations détaillées à l'intention des commissions techniques et des conseils d'administration des fonds et programmes que s'ils fournissent des rapports concis et riches en renseignements, concernant notamment les résultats des activités qu'ils consacrent à l'application des textes issus des grandes rencontres internationales dans les domaines économique et social. Il conviendrait de tenir des réunions communes des bureaux du Conseil et de ses commissions techniques afin d'examiner la question de la coordination opérationnelle des travaux à la lumière des décisions des conférences internationales.

47. Les commissions techniques du Conseil devraient continuer de suivre l'application des décisions des grandes conférences internationales, processus indissociable de la réforme du secteur socio-économique de l'ensemble de l'Organisation, y compris la réforme des organes subsidiaires du Conseil sur la base des résolutions 50/227 et 52/12 de l'Assemblée générale. Lorsqu'il se prononcera sur la question, le Conseil devrait ne pas perdre de vue la nécessité de renforcer le rôle des commissions techniques en matière d'analyse, de suivi et de réglementation du processus d'application des documents finals issus des conférences internationales.

48. Le mécanisme de coopération entre le Conseil et le CAC doit être amélioré; il faudrait mettre davantage à contribution les équipes spéciales interorganisations du CAC pour déterminer les secteurs les plus prometteurs de coopération entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'application coordonnée des décisions des grandes rencontres internationales. Le Conseil devrait prendre l'initiative de renforcer sa coopération avec le CAC.

49. Le rôle des commissions régionales pourrait également être renforcé et elles devraient jouer un rôle de catalyseur au niveau régional. Le dialogue informel avec leurs chefs de secrétariat lors des sessions spéciales et de fond du Conseil a montré qu'elles souhaitaient participer à l'application et au suivi au

niveau régional des décisions prises par les conférences internationales.

50. L'un des domaines d'intervention prioritaires des commissions régionales devrait être de promouvoir l'application des recommandations des grandes conférences internationales dans les pays en développement et les pays en transition. Ce processus pourrait être accéléré par le biais d'une coopération efficace des commission avec les associations d'intégration sous-régionale, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Communauté d'États indépendants, les commissions fournissant une assistance technique et consultative en vue de l'élaboration et de l'exécution d'importants projets et programmes régionaux et sous-régionaux.

51. La coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ouvre des perspectives tout à fait considérables. La délégation biélorussienne fait sienne la recommandation du Secrétaire général concernant le renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces institutions dans le domaine du suivi des conférences en élargissant l'échange d'informations et en resserrant les liens de coopération entre les représentants des pays membres des institutions de Bretton Woods et les coordonnateurs résidents.

52. À l'heure actuelle, le Bélarus prend des mesures pour appliquer la stratégie nationale de développement durable élaborée sur la base des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que le plan national d'action pour améliorer la situation des femmes dans l'optique du Programme d'action de Beijing et d'autres documents programmatiques. La délégation biélorussienne est convaincue que le succès de l'application des documents finals issus des grandes conférences internationales dépend entièrement de l'efficacité de l'application aux niveaux régional et national.

53. **M^{me} Lubin** (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires) dit que l'application des plans d'action adoptés lors des grandes conférences a été inégale aux niveaux international et national et que le débat de haut niveau du Conseil a montré l'existence d'une relance du suivi coordonné. Malheureusement, on n'y a pas dit grand chose du rôle des ONG à cet égard. Leurs sources de financement requérant des

ONG qu'elles procèdent à des évaluations détaillées des incidences de leurs programmes sur les communautés locales, ces organisations ont élaboré des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui pourraient être très utiles aux gouvernements et aux organisations internationales. L'expérience qu'elles ont de ces communautés leur donne vocation à être associées plus directement à tous les niveaux de la planification et de l'exécution des activités de suivi des conférences.

54. Le suivi du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, a été sans précédent en embrassant tous les secteurs de la vie des communautés. Les ONG n'ont pas été autorisées à participer aux réunions des équipes spéciales associées à la coordination avec les institutions spécialisées, mais leurs vues ont été sollicitées et leur expérience a été rendue disponible. Bien que la nécessité de faire jouer un plus grand rôle aux ONG et au secteur privé fasse de plus en plus l'unanimité au niveau national, une certaine résistance des gouvernements subsiste. Malheureusement, bien qu'elles aient participé activement à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), les ONG n'ont pas été associées au stade de l'application et elles espèrent jouer un plus grand rôle à cet égard, notamment dans les domaines du microcrédit et des microentreprises.

La séance est levée à 12 h 30.